

Christol Lucien, parcours de captivité¹

Hervé Arson
Version 1
5 septembre 2024

État civil

Lucien Christol était né le 10 février 1918 à Villasavary (Aude). Il était le fils de Paul Étienne Christol et d'Éléonore Soulier épouse Christol. À la déclaration de la guerre, il était célibataire.

Il résidait chez ses parents à Villasavary. Concernant son métier, les Allemands ont noté « Arbeiter », ouvrier.

Situation militaire

Il a été recruté à Carcassonne, matricule 390. À la mobilisation, il a rejoint le 36^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne, 111^{ème} Compagnie en tant que soldat de 2^{ème} classe.

Capture et internement dans un Stalag en Allemagne

Le soldat a été capturé à Serrigny (Yonne), à une trentaine de kilomètres à l'est d'Auxerre. Il a d'abord été dirigé vers le camp de Saint-André-les-Vergers (Aube, près de Troyes)², puis, le 17 octobre 1940, vers le Frontstalag 124 à Troyes³. Il y est immatriculé Fst 124 1928.

Il est ensuite transféré le 14 février 1941 au Stalag VII A, à Moosburg an der Isard, au nord de Munich.

Internement au Stalag 325

Sur la fiche de prisonnier, rien n'indique la raison de la déportation vers Rawa-Ruska. Le transfert a eu lieu le 30 avril 1942⁴.

Il n'y a aucune information sur l'affectation éventuelle à un kommando de travail.

Retour dans les Stalags d'Allemagne

Le 21 décembre 1942, Lucien Christol est renvoyé du Gouvernement Général de Pologne vers l'Allemagne, au Stalag III A, à Luckenwalde, au sud de Berlin⁵.

Le témoignage suivant nous apprend que le prisonnier a été nécessairement transféré de Luckenwalde dans le Land de Brandebourg vers Krefeld en Rhénanie du Nord, soit un déplacement d'environ 500 km. Mais le dossier ne contient aucune information sur ce dernier transfert.

Témoignage de l'homme de confiance à Krefeld, le sous-officier Henri Renard (matricule XVII A 86048) : « le prisonnier de guerre (Lucien Christol) a été atteint d'un malaise le dimanche 21 mars 1943 à 9h 45, sans symptôme de maladie antérieur. Il est entré en agonie et, malgré les efforts des assistants, il est décédé environ une demi-heure plus tard. »

1 Fiche de suivi de captivité. Dossier statut (décès) AC 21 P 45 402.

2 Liste de prisonniers 65 006.

3 Liste de prisonniers 76 846.

4 Meldung 2658 du Stalag VII A.

5 Meldung 602 du Stalag 325.

Décès⁶ et inhumation

L'acte de décès (Sterbeurkunde) a été rédigé par les autorités civiles allemandes (Standesbeamte : officier d'état civil) du bureau d'état civil de Krefeld-centre (Standesamt : Krefeld-Mitte) ; il ne délivre aucune information autre que la date, l'heure et le lieu exact du décès : « Krefeld, Hülsener Strasse 398 ». Cette adresse se situe dans une zone urbaine, en périphérie nord de la ville, à l'ouest du Rhin, et ne ressemble pas aux endroits généralement occupés par les camps de prisonniers. L'acte est daté du 7 mai 1943, donc un mois-et-demi après le décès. Il faut aussi noter qu'habituellement c'était un officier de la Wehrmacht qui était chargé de rédiger les actes de décès concernant les prisonniers de guerre, et non pas un représentant des autorités civiles.

Un document daté du 23 avril 1943 a été rédigé à l'attention des parents du défunt par la Croix-Rouge allemande. Le document originel en allemand ne figure pas dans le dossier, mais seulement sa traduction en français ; on y lit : « le délégué en France de la Croix-Rouge allemande a le pénible devoir de vous faire part du décès de votre fils...(relevé de l'état civil) survenu le 21 mars 1943 à Krefeld des suites d'un infarctus coronaire et d'une embolie pulmonaire. Selon les dires de l'homme de confiance... » suit le témoignage d'Henri Renard indiqué précédemment. S'il y a eu un constat médical pour attester des causes du décès, il ne figure pas dans le dossier.

Un autre document émane de la Croix-Rouge, c'est l'avis de décès (daté du 14 mai 1943) transmis à la famille par l'intermédiaire de la Croix-Rouge allemande. Il reprend -en allemand, exactement les termes du témoignage -en français, de l'homme de confiance. Il existe une traduction en français de ce document. La cause du décès est précisée : Koronar-Infarkt, Lungenembolie, mais toujours sans référence à un constat de décès signé par un médecin. Comment un infarctus du myocarde et une embolie pulmonaire ont-ils pu être diagnostiqués post mortem ? S'il y a eu autopsie, aucun rapport ne figure dans le dossier.

Selon le même document, le défunt a été inhumé au « Kriegerfriedhof » de Krefeld. La traduction fait état d'un « cimetière des prisonniers de guerre », ce qui est erroné ; il s'agit plutôt d'un cimetière militaire où se trouvent probablement surtout des tombes de soldats allemands : Kriegerfriedhof Krefeld, Feld 63a, Grab 101 (Ehrengrab ; mot à mot : tombe d'honneur). La dépouille de Lucien Christol se trouve dans la tombe n° 101 du carré 63a du cimetière militaire de Krefeld. Aucun document n'indique que le corps du défunt ait été rapatrié après la guerre.

Les autorités françaises entérinent les informations précédentes : Lucien Christol est décédé le 21 mars 1943 à Krefeld (Allemagne). L'avis de la Commission consultative médicale (française) daté du 21 décembre 1943 atteste d'une part que le décès a été imputable à un infarctus coronaire et une embolie pulmonaire ; d'autre part que la maladie -cause du décès, a été contractée en service commandé. La retranscription de la mention « Mort pour la France » a été effectuée sur les registres de Villasavary le 30 octobre 1943.

Interprétation

Informations avérées : Lucien Christol a quitté le Stalag 325 à la fin de l'année 1942 et il est décédé trois mois plus tard à Krefeld. Pendant cette période, il a subi deux transferts. Le premier, du Gouvernement Général de Pologne à Luckenwalde Stalag III A, de plus de 800 km ; le second, de Luckenwalde à Krefeld d'environ 500 km. Rappelons que les prisonniers étaient transportés dans des wagons à bestiaux, où les hommes gelaient en hiver et étouffaient en été. Les conditions sanitaires y étaient lamentables.

En comparant avec d'autres parcours de captivité, une constatation s'impose : les Anciens du Stalag 325 étaient souvent transférés dans des Bau Arbeit Bataillons pour réparer les dégâts causés par les bombardements alliés, surtout dans les villes de Rhénanie. Il est probable que Lucien Chris-

6 Le décès est aussi signalé dans la Meldung 25 des Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre dirigés par Georges Scapini.

tol ait fait partie de cette catégorie de prisonniers renvoyés de Pologne vers l'Allemagne. Les tâches à effectuer dans les B.A.B. étaient pénibles et le danger important parce qu'ils étaient situés dans une zone de combats.

La cause du décès (mort subite due à une crise cardiaque) se retrouve dans beaucoup de rapports de décès de prisonniers ou de déportés : c'était la manière habituelle pour les Nazis de se dédouaner de toute responsabilité ; en l'absence de constat de décès rédigé par une autorité médicale, il y a tout lieu de penser que la cause réelle du décès n'est pas celle qui a été fournie officiellement.

L'expression « sans symptôme de maladie antérieur » dans le témoignage de l'homme de confiance Henri Renard n'est pas naturelle de la part d'un individu étranger au corps médical. Ne lui aurait-on pas suggéré d'apporter dans sa déposition un élément apparemment anodin, mais qui prouverait une mort subite, imprévisible, donc sans lien avec les conditions de détention ?

L'acceptation de la version allemande des circonstances du décès par les autorités françaises collaborationnistes de 1943 ne peut en aucune manière être un gage de vérité.

La suspicion d'un décès consécutif aux traitements subis en Pologne, pendant les transferts et à Krefeld est tout à fait légitime.